

DÉMARCHE D'INTERVENTION EN CONTEXTE DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION

N.B : la responsable de l'intervention, en collaboration avec la direction, s'assure d'être en présence de violence ou d'intimidation avant d'appliquer la démarche prévue.

Définition violence

Toutes **manifestations de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercées **intentionnellement** contre une personne, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, art. 13, al. 1, par. 3°).

Définition violence à caractère sexuel (VACS)

Toute forme de violence commise par le biais de **pratiques sexuelles** ou en **ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre **inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes** à **connotation sexuelle non désirés**, incluant celle relative aux **diversités** sexuelles ou de **genre**, exprimés **directement ou indirectement**, y compris par un **moyen technologique** (RLRQ, c. P-22.1, art.1).

Définition intimidation

Tous comportements, paroles, actes ou gestes, **délibérés ou non** à **caractère répétitif**, exprimés directement ou indirectement, y compris dans le **cyberespace**, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports entre les personnes** concernées, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, art. 13 al. 1, par. 1.1°)

Évaluation

Les adultes témoins de la situation ou à qui l'événement a été rapporté transmettent les informations de la situation à la **responsable** du dossier. **La responsable rencontre** individuellement les personnes concernées pour évaluer les **besoins et la gravité** de la situation afin d'assurer la sécurité de tous.

Intervention

La responsable détermine les interventions (**mesures de soutien ou d'encadrement et/ou sanctions disciplinaires**) en fonction de l'évaluation des besoins et de la gravité. Exemples : plan de sécurité, accompagnement au développement de compétences socio-émotionnelles, rencontre avec TES ou professionnel de l'école, rencontre avec les parents, médiation, démarche de réparation accompagnée par un adulte, contrat d'engagement, réflexion guidée, etc.

Suivi

La responsable effectue un **suivi des interventions** auprès des personnes concernées (élèves, adultes et parents) dans le **respect de la confidentialité** afin de s'assurer que la situation de violence ou d'intimidation a pris fin. Les élèves impliqués peuvent être dirigés vers des ressources d'aide spécialisées au besoin.

Consignation

La responsable consigne les informations de l'événement dans un cartable (tenu sous clé) et rédige un rapport Formel. **Certaines informations demeurent confidentielles** pour préserver l'intégrité de chacun.

DÉMARCHE D'INTERVENTION

N.B Responsabilité partagée : tout adulte de l'école témoin d'une situation. Selon le contexte, la nature, la fréquence et la gravité de la situation, il est possible d'obtenir du support et de l'accompagnement d'une TES.

N.B. Selon la situation, les informations devront être transmises au tuteur de l'élève.

INCIVILITÉ

Manque de courtoisie et de politesse, manquement aux règles du comportement en société.

CONFLIT

Désaccord entre deux ou plusieurs personnes (aucun rapport de force!)

COMPOURTEMENT D'AGRESSIVITÉ RÉACTIVE

Résulte d'une difficulté d'adaptation chez l'élève (p.ex., difficulté de gestion des émotions (colère, tristesse, anxiété), impulsivité, etc.)

Les étapes pour mettre fin au comportement inadéquat

Nommer le comportement attendu en lien avec le code de vie éducatif : << Maxime, arrête immédiatement d'insulter Nathan. Ton comportement n'est pas accepté dans l'école et il va à l'encontre du code de vie >> ;

Orienter l'élève vers les comportements attendus : << Maxime, le respect entre les élèves est une priorité à notre école, je vois que tu es fâché, retire-toi pour reprendre ton calme >> ;

Vérifier sommairement l'état des personnes impliquées (sécurité physique et émotionnelle) ;

Consigner et transmettre les informations à la personnes responsable (tuteur ou responsable du dossier violence et intimidation), si nécessaire.